

Professeur Franck Neveu Linguistique française, 3^e année de Licence

Glossaire des notions nécessaires à l'étude de l'actance

Source : Franck Neveu, *Dictionnaire des Sciences du langage*, Armand Colin, 2011

ABSOLUTIF [morphosyntaxe]

Cas non marqué des langues ergatives, comme le basque. L'absolutif est un cas commun à l'actant unique des verbes intransitifs et au deuxième actant (« objet » ou « agent ») des verbes transitifs, ce qui contribue au marquage du premier actant des verbes transitifs. Ce marquage est l'indice de l'ergativité d'une langue.

Alors que le nominatif confond dans la même fonction le participant unique des verbes intransitifs et le sujet des transitifs, et que l'accusatif marque spécifiquement l'objet, en basque comme dans les langues ergatives, l'absolutif (cas non marqué) confond participant unique et objet des transitifs, et c'est l'ergatif qui marque spécifiquement le sujet des transitifs. Le mot en citation nue est évidemment à l'absolutif (alors qu'il est au nominatif dans une langue accusative comme le latin, c'est-à-dire dans une langue où c'est l'objet qui est distingué des deux autres fonctions en jeu).

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.

➤ Voir *Accusatif, Actance* 📖, *Actant, Cas* 📖, *Ergatif*.

ACCUSATIF [morphosyntaxe, syntaxe]

Comme le précisait Jules Marouzeau (*Lexique de la terminologie linguistique*, 1931) l'accusatif est un cas dont les grammairiens grecs de l'Antiquité disaient qu'il indiquait l'aboutissement de l'action, ou son effet, le dérivé *aitiakos* du participe grec *aitiatos*, « causé, déterminé », ayant été traduit en latin par *accusativus*, par suite d'un rapprochement avec le verbe *aitiaomai*, « accuser ».

L'accusatif est un cas des langues flexionnelles spécialisé dans l'expression de la fonction de complément verbal (objet). Ainsi en latin, par exemple, comme le rappelle Guy Serbat (*Les Structures du latin*, Picard, 1980), à qui sont empruntés les exemples qui suivent, il peut servir à exprimer l'objet d'un verbe transitif (ex. *Dominus vicinum vocat*, « Le maître appelle le voisin », mais il peut également être sélectionné par un intransitif pour former un complément d'« objet interne » (ex. *Vivere vitam*, « Vivre sa vie »), ou bien exprimer une valeur dite « lative », c'est-à-dire marquant le terme du mouvement, le but (ex. *Dominus it in urbem*, « Le maître va en ville »), ou encore l'extension dans l'espace ou dans le temps (ex. *Decem milia passuum ambulare*, « Marcher dix mille pas » ; *Multos annos vivere*, « Vivre de nombreuses années »).

Dans le prolongement de cet emploi, où la métalangue le réserve surtout à la description des désinences casuelles, le terme d'*accusatif* décrit en syntaxe une structure d'actance, par distinction avec l'ergatif. L'accusativité est ainsi une structure dans laquelle c'est l'agent (premier actant) des constructions bi-actancielles (transitivité) qui fournit (par le biais du nominatif, cas non marqué) l'actant unique de la construction intransitive, contrairement à la structure des langues ergatives qui réserve cette fonction au patient, c'est-à-dire au second des deux actants de la construction transitive. L'accusativité réside donc dans le marquage du second actant des constructions transitives. Cette situation s'observe en latin, dans les langues

slaves, en berbère, en hébreu, etc., mais aussi en français, et dans bien d'autres langues encore, l'accusativité n'étant pas limitée à la description des structures d'actance des langues casuelles, ce que précise opportunément Gilbert Lazard :

[...] il va de soi que ces structures [accusatives, ergatives] [...] ne se limitent pas à des langues à déclinaison possédant un cas accusatif ou un cas ergatif : il y a des langues où fonctionne une structure accusative et qui n'ont pas d'accusatif (comme le français) et des langues où fonctionne une structure ergative et qui n'ont pas de cas ergatif (comme le pashto). Les notions de structure accusative et de structure ergative ont une extension sensiblement plus grande que les cas accusatif et ergatif.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

➤ **Voir** *Actance* 📖, *Actant*, *Cas*, *Diathèse*, *Ergatif*, *Objet*, *Transitivité*.

ACTANCE [syntaxe, sémantique]

On appelle *actance*, ou *relation actancielle*, en référence à la théorie de la dépendance syntaxique développée par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, 1959), les faits touchant aux relations grammaticales qui s'établissent entre un prédicat verbal et les constituants nominaux qui en dépendent.

Chez Tesnière, la structuration syntaxique, de conception verbocentriste, repose sur la connexion structurale et sémantique entre les régissants (constitués des têtes verbale, substantive, adjective, et adverbiale des syntagmes) et leurs subordonnés. Les actants, subordonnés du syntagme verbal, se rattachent au verbe de diverses manières, comme sujet (« prime actant », selon Tesnière), comme objet direct (« second actant ») ou comme objet indirect (« tiers actant »), fonctions pouvant être marquées par les cas dans les langues flexionnelles. Tesnière appelle *valence* le nombre maximal d'actants qu'un verbe est susceptible de recevoir.

Comme le précise Gilbert Lazard, les faits relatifs à l'actance et les problématiques qu'ils soulèvent sont cruciaux pour l'étude du langage :

[...] l'actance est au cœur de la grammaire de toute langue. Tout phrase réelle est prononcée afin de transmettre, dans une situation donnée, une certaine information, assertion, question ou autre. Elle a un certain contenu de sens (plan sémantique) et une visée communicative (plan pragmatique). Ce contenu de sens et cette visée communicative, réserve faite de ce qui est d'une manière ou d'une autre présent dans l'esprit des interlocuteurs (données de la situation, expérience commune, etc.), sont entièrement exprimés au moyen de la parole proférée (ou de l'écrit qui la représente), c'est-à-dire des unités lexicales, des modalités grammaticales qui les habillent, des règles syntaxiques qui les organisent et de l'intonation qui module le tout.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

Le domaine de l'actance, et tout particulièrement la question de la caractérisation sémantique des actants (les rôles sémantiques), suscite l'intérêt des linguistes qui travaillent dans le domaine de la description des langues particulières, dans celui de la typologie comparative, ou dans celui des sciences cognitives.

➤ **Voir** *Actant*, *Connexion*, *Diathèse*, *Prédication* 📖, *Rôle*, *Stemma*, *Transitivité*, *Translation*, *Valence* 📖.

📖 ➤ Feillet J., 1980, « Les fonctions sémantiques profondes », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, n° 75/1. ➤ François J. & Rauh G. (dir.), 1994, « Les relations actanciennes. Sémantique, syntaxe, morphologie », *Langages*, n° 113. ➤ Hagège C., 1982, *La Structure des langues*, PUF. ➤ Kintsch W., 1974, *The Representation of meaning in Memory*, MIT Press. ➤ Lazard G., 1994, *L'Actance*, PUF. ➤ Lemaréchal A., 1983, « Pour une

révision de la notion de transitivité », *La Linguistique*, n° 19/1. ▶Mel'cuk I., 1979, *Studies in Dependency Syntax*, Ann Arbor, Karoma. ▶Perrot J., 1986, « Actance et diathèse en ostiak oriental », *Actances*, n° 2. ▶Rebuschi G., 1984, *Structure de l'énoncé en basque*, SELAF. ▶Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

ACTANT [syntaxe, sémantique, narratologie]

La notion d'actant est issue de la syntaxe structurale de Lucien Tesnière (1893-1954). Partant d'une description du noeud verbal qui établit une analogie avec le drame (le verbe comme le drame comporte nécessairement un procès, c'est-à-dire une action, des acteurs et des circonstances), Tesnière distingue trois composants dans la phrase : le verbe, les actants et les circonstants. Le nombre d'actants que les verbes sont susceptibles de régir définit leur valence.

[...] Le noeud verbal, que l'on retrouve au centre de la plupart de nos langues européennes, exprime tout un petit drame. Comme un drame en effet, il comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances.

[...] Transposés du plan de la réalité dramatique sur celui de la syntaxe structurale, le procès, les acteurs et les circonstances deviennent respectivement le verbe, les actants et les circonstants.

[...] Le verbe exprime le procès. Ainsi dans la phrase fr. *Alfred frappe Bernard*, le procès est exprimé par le verbe *frappe*.

[...] Les actants sont les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès.

[...] Ainsi dans la phrase fr. *Alfred donne le livre à Charles, Charles, et même le livre*, bien que n'agissant pas par eux-mêmes, n'en sont pas moins des actants au même titre qu'*Alfred*.

[...] Les actants sont toujours des substantifs ou des équivalents de substantifs. Inversement, les substantifs assument en principe toujours dans la phrase la fonction d'actants.

L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Malgré l'apparente limpidité de sa définition, la notion d'actant pose de sérieux problèmes de frontière entre les plans syntaxique et sémantique. Si l'on souhaite clarifier la notion, il est possible par exemple, comme le proposent certains linguistes, de l'opposer à celle d'argument. L'argument est alors décrit comme un constituant nominal d'une relation prédicative qui sature une des positions syntaxiques définies par la structure du verbe (sujet, objet). L'actant, par distinction, désigne un participant au procès : ex. dans *Chloé cherche sa trousse*, *Chloé* et *sa trousse* forment à la fois deux arguments (sujet, objet : plan syntaxique) et deux actants (agent, patient : plan sémantique) ; dans *Il pleut*, le signe *il* forme un argument, mais il n'y a pas d'actant.

On peut également, comme le suggère Gilbert Lazard, établir les correspondances entre d'une part *participants, circonstances, procès* (plan sémantique), et d'autre part *actants, circonstants, verbe* (plan morphosyntaxique). Ce qui présente l'avantage d'éviter la notion d'argument, d'origine logique, dont l'usage en syntaxe peut être problématique puisqu'il aboutit parfois à une confusion entre proposition logique, correspondant à l'universel du jugement, et proposition grammaticale.

S'agissant de l'actance, les termes qu'il [Tesnière] propose sont satisfaisants, si ce n'est que, au lieu de « acteur », qui n'est guère usuel dans le sens qu'il donne à ce mot et qui se trouve, dans la littérature linguistique courante, souvent pourvu d'un autre sens (en anglais surtout, il est vrai), il vaut mieux adopter « participant », qui est assez usuel. Les participants sont des êtres ou des choses,

les actants des termes de la phrase. Le terme de « procès », pris dans un sens très général, est commode pour couvrir les actions, processus, changements d'états et même les états qui peuvent être exprimés par un prédicat. Quant à « verbe », il n'est pas parfaitement exact, puisque ce mot désigne une « partie du discours » et non une fonction syntaxique : « prédicat » ou « prédicat verbal » est meilleur. Mais, dans le cadre d'une étude sur la syntaxe de la phrase verbale, le terme de « verbe » peut être employé comme une abréviation commode et sans grand inconvénient. On a donc les correspondantes suivantes :

<i>sémantique</i> :	participants	circonstances	procès
<i>morphosyntaxe</i> :	actants	circonstants	verbe

G. Lazard, « Pour une terminologie rigoureuse », *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, nouvelle série, tome VI, 1999.

La notion d'actant a connu également un développement important dans l'analyse structurale des récits, depuis les travaux d'Algirdas Julien Greimas (*Du Sens*, 1970), qui la spécialise dans la fonction de protagoniste de l'action, par distinction avec la fonction de bénéficiaire, deux valeurs pouvant le cas échéant alterner pour un même support actionnel.

➤ Voir *Actance* , *Connexion*, *Rôle*, *Stemma*, *Translation*, *Valence* .

AGENT [syntaxe, sémantique]

Du participe présent du verbe latin *agere*, « faire, agir ». L'agent est un rôle sémantique, c'est-à-dire une des caractérisations sémantiques des structures de valence.

Cette notion, qui reste ambiguë, et qui fait fréquemment l'objet de contresens, illustre à elle seule le problème majeur de l'interface syntaxe/sémantique dans l'analyse, par la relation délicate qui s'établit entre le rôle sémantique d'agent et la fonction syntaxique de sujet. Un des principaux aspects de cette problématique réside dans le fait que le terme d'*agent* est susceptible de qualifier l'agent « volontaire », point de départ de l'action, l'agent « involontaire », impliqué par l'action, et le participant.

Soit les trois phrases suivantes : 1/ *Caroline a cassé le carreau avec son ballon* ; 2/ *Le ballon a cassé le carreau* ; 3/ *Le carreau a cassé*. En 1, le terme d'*agent* s'applique sans restriction au segment *Caroline*. En 2, il ne saurait s'appliquer de la même manière au segment *Le ballon*, qui exprime un agent « involontaire ». Pour éviter toute confusion terminologique et notionnelle, il conviendrait de décrire le rôle sémantique de ce segment au moyen du terme d'*acteur*. En 3, le terme d'*agent* ne saurait aucunement s'appliquer au segment *Le carreau*, qui exprime un rôle de participant, à la fois patient et siège du processus. Il ressort de ces trois exemples que le sujet d'un même verbe peut exprimer des rôles sémantiques différents.

Toutefois, s'il n'y a pas de correspondance univoque entre les rôles sémantiques et les fonctions syntaxiques, il existe dans de nombreuses langues, pour les fonctions de sujet et d'objet, des rôles prototypiques. Ainsi, en français, le rôle prototypique du sujet est l'agent [+animé], celui de l'objet est le patient [-animé] : ex. *Caroline mange une pomme*. Et inversement, on note que le rôle d'agent manifeste une affinité avec la fonction de sujet, et celui de patient avec la fonction d'objet direct.

On décrit par le terme d'*agentif* le cas ou bien le syntagme exprimant l'agent du procès lorsque ce rôle s'applique à une autre fonction que la fonction sujet. Un syntagme saturant la position de « complément d'agent » dans une structure passive est dit *agentif*.

On appelle *agentivité* la relation de l'agent à l'action.

➤ Voir *Actance* 📖, *Objet, Rôle, Sujet, Valence* 📖.

ANTIPASSIF [syntaxe]

L'antipassif est un changement de diathèse qui s'accompagne d'un changement de fonctions actanciennes, et qui peut être décrit comme le processus symétrique, pour les langues ergatives, du passif pour les langues accusatives. L'agent (ou assimilé), qui est à l'ergatif dans la construction de base, passe à l'absolutif, et le patient (ou assimilé), à l'absolutif dans la construction de base, passe à un cas oblique ou disparaît. Ainsi en yidiñ, langue australienne (exemple emprunté à Gilbert Lazard, *L'Actance*, 1994 : ERG = ergatif, ABS = absolutif, PAS = passé, ANT = antipassif, DAT = datif) :

wagud' aŋgu buña giba:l
 homme/ERG femme/ABS griffer/PAS
 « L'homme griffa la femme »

wagu:d' a giba:d' iñu buña:nda
 homme/ABS griffer/ANT/PAS femme/DAT
 « idem »

➤ Voir *Absolutif, Accusatif, Actance* 📖, *Actant, Diathèse, Ergatif*.

ARGUMENT [syntaxe]

Le terme d'*argument*, d'origine logique, est employé en syntaxe pour décrire un aspect fondamental de la prédication, selon lequel tout prédicat suppose une ou plusieurs entités à quoi s'appliquer. Ce sont ces entités, décrites en termes de propriétés syntaxiques, qui sont visées par la notion d'argument.

Pour un grand nombre de langues, le mécanisme prédicatif conduit à l'opposition verbo-nominale. Le verbe, comme noyau de la microstructure formée par le prédicat, possède des positions (ou fonctions) argumentales que viennent saturer des constituants nominaux (ex. *x offre y à z* : les positions argumentales *x, y, z*, respectivement sujet, objet direct et objet indirect, peuvent être saturées par des constituants nominaux adéquats). La sélection des arguments est commandée par la structure du noyau prédicatif, laquelle prédétermine les positions argumentales. Quant au prédicat, il est lui-même sélectionné, pour réaliser la prédication, en fonction des données relatives à l'objectif de communication, au contexte, etc. Toutefois, la présence d'arguments dans la structure prédicative d'un énoncé ne décrit qu'une des réalisations possibles de la prédication. Comme le rappelle Claude Muller :

Il n'est pas nécessaire que le prédicat ait des arguments pour qu'il y ait prédication : la mise en relation que constitue la prédication est soit du langage au référent, soit pour partie intralinguistique. [...] Le terme unique est [...], comme dans de nombreux cas en linguistique, une unité prédicative au sens fonctionnel, et en même temps un prédicat saturé, puisqu'il peut fonctionner sans argument. Le même raisonnement vaut pour les prédicats ayant une construction sans argument en français (comme *pleuvoir*).

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.

Les grammaires traditionnelles, vulgarisant de manière approximative la notion de valence verbale, ont souvent contribué à la confusion entre les positions argumentales des constituants nominaux et le rôle joué par le référent de ces constituants. Cette confusion peut être évitée si

on limite strictement l'application de la notion d'argument à la seule fonction d'opérande syntaxique.

➤ *Actance* 📖, *Actant*, *Opérande*, *Prédication* 📖, *Saturation*, *Valence* 📖.

CAS [morphosyntaxe, sémantique]

Du latin *casus*, calquant le grec *ptosis*, « déviation » par rapport au nominatif. Le terme de *cas* désigne une catégorie grammaticale répertoriant, dans les langues flexionnelles, les fonctions syntaxiques des nominaux, que marquent des désinences spécifiques (ou marques casuelles) fréquemment amalgamées aux morphèmes de genre et de nombre. Ainsi, dans la phrase latine empruntée à Guy Serbat (1980) *Dominus vicinū vocat*, « Le maître appelle le voisin », le nominatif, ou cas du sujet, est marqué par le morphème *-us* dans *dominus*, et l'accusatif, ou cas de l'objet, est marqué par le morphème *-um* dans *vicinū* ; dans la phrase *Vicinus dominum vocat* (« Le voisin appelle le maître »), la permutation des désinences *-us/-um* par rapport aux bases entraîne une permutation des constituants sujet et objet. Les cas sont réunis dans des paradigmes flexionnels appelés *déclinaisons*. Leur nombre et leur mode de fonctionnement varient selon les langues. On appelait *cas oblique* chez les grammairiens anciens les cas distingués du cas direct (ou nominatif), par exemple le génitif ou l'accusatif, décrits comme des déviations de la forme de base, d'où l'emploi du terme *ptosis*, en grec pour les désigner.

Le système casuel ne pourvoit généralement pas seul à la grammaire des langues flexionnelles. Il est fréquemment en concurrence avec le système analytique des prépositions. Cette concurrence est de nature à affaiblir, et même à faire disparaître la flexion. Cette disparition s'est observée pour le latin, dont le français n'a gardé dans un état ancien de son histoire que deux cas (le cas sujet et le cas régime).

Le procédé flexionnel qui est celui du latin présente plusieurs inconvénients ; il est aussi bien loin de suffire à l'expression de toutes les relations qu'un nom peut assumer dans la phrase. Aussi le latin – comme les autres langues à flexion, l'allemand et le russe par ex. – recourt-il simultanément à des procédés tout différents, principalement l'emploi de prépositions. La coexistence des deux systèmes, flexionnel (synthétique, le nom portant en lui-même la marque de sa fonction) et prépositionnel (analytique, la fonction du nom étant indiquée principalement par un autre mot, la préposition) provoque leur concurrence et finalement la disparition de la flexion comme ensemble de marques distinctives.

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

Le terme de *cas* est également employé en sémantique combinatoire pour désigner un type de relation entre actants, relations dont les catégories fonctionnelles employées en syntaxe (sujet, objet, etc.) ne peuvent rendre compte. La grammaire des cas de Charles Fillmore (1965) repose sur le postulat d'une liste finie de rôles sémantiques (ou « cas profonds ») appartenant à un ensemble d'universaux (agent, expérencier, instrument, objet, but, lieu, temps), et composant la structure sous-jacente du langage. Ces cas profonds sont convertis en structures de surface au moyen de transformations. La théorie des cas de Fillmore est à la base de nombreuses approches lexicalistes de la syntaxe, et notamment de la théorie des « lexicases » de S. Starosta, qui conçoit la structure syntaxique, par le schéma des cas (« Case Frame »), comme une structure déjà présente dans le lexique, par le truchement des marques catégorielles, partant de la généralisation suivante : toute structure est stockée avec le terme qui la régit.

➤ **Voir** *Abessif, Ablatif, Absolutif, Accusatif, Actance* 📖, *Adessif, Adlatif, Arument, Comitativ, Datif, Elatif, Ergatif, Flexion, Génitif, Inessif, Instrumental, Médiatif, Nominatif, Prolatif, Rôle, Vocatif*.

📖 ➤ Fillmore C., 1965, *Indirect Object Construction in English and the Ordering of Transformation*, Mouton.
➤ Lemaréchal A., 1989, *Les Parties du discours*, PUF. ➤ Serbat G. 1980, *Les Structures du latin*, Picard.
➤ Serbat G., 1981, *Cas et fonctions*, PUF. ➤ Starosta S., 1979, « Lexicase References », *University of Hawai'i Working Papers in Linguistics*, II/3.

CONNEXION [syntaxe]

La notion de connexion a été élaborée par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, 1959) pour rendre compte des relations de dépendance et de hiérarchie entre les constituants de la phrase. La connexion est le concept central de la théorie de la dépendance syntaxique chez Tesnière :

[...] La phrase est un ensemble organisé dont les éléments constituants sont les mots.

[...] Tout mot qui fait partie d'une phrase cesse par lui-même d'être isolé comme dans le dictionnaire. Entre lui et ses voisins, l'esprit aperçoit des connexions, dont l'ensemble forme la charpente de la phrase.

[...] Ces connexions ne sont indiquées par rien. Mais il est indispensable qu'elles soient aperçues par l'esprit, sans quoi la phrase ne serait pas intelligible. Quand je dis : *Alfred parle*, je n'entends pas dire d'une part qu'« il y a un homme qui s'appelle Alfred » et d'autre part que « quelqu'un parle », mais j'entends dire tout à la fois que « Alfred fait l'action de parler », et que « celui qui parle est Alfred ».

[...] Il résulte de ce qui précède qu'une phrase du type *Alfred parle* n'est pas composée de deux éléments 1° *Alfred*, 2° *parle*, mais bien de trois éléments, 1° *Alfred*, 2° *parle* et 3° la connexion qui les unit et sans laquelle il n'y aurait pas de phrase. Dire qu'une phrase du type *Alfred parle* ne comporte que deux éléments, c'est l'analyser d'une façon superficielle, purement morphologique, et en négliger l'essentiel, qui est le lien syntaxique.

L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Pour représenter la hiérarchie des connexions, Tesnière a élaboré la notion de stemma (graphe arborescent). Fondée sur une conception verbocentriste de la phrase, la syntaxe de Tesnière, dans ses représentations structurales, fait du verbe le sommet de la hiérarchie des connexions.

➤ **Voir** *Stemma, Translation, Valence* 📖.

DIATHÈSE [syntaxe, sémantique]

Du grec *diathesis*, « disposition, état, condition ». La notion de diathèse a été longtemps confondue avec celle de voix verbale. Elle doit en être clairement distinguée, comme l'est la valeur de la marque qui l'exprime. Par opposition à la voix, qui est une catégorie formelle relevant de la morphologie verbale, la diathèse décrit l'organisation des rôles sémantiques dans l'énoncé, et notamment la répartition syntaxique de l'agent et du patient du procès verbal. La voix décrit quant à elle la forme (active, passive, etc.) prise par le verbe pour exprimer une diathèse.



La diathèse verbale [...] exploite les « facettes » sémantiques diverses des relations du prédicat à son référent et à ses actants. Elle n'est pas indépendante des choix de thématization et de focalisation. [...] La diathèse relève des choix de locuteur. La voix est une adaptation verbale grammaticalisée destinée à l'expression des diathèses, avec la possibilité de constructions non marquées (par exemple, essentiellement, la voix active à sujet personnel).

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.

Comme le précise Guy Serbat, à propos du latin :

[...] le terme d'« actif » n'exprime que très partiellement les relations unissant le sujet grammatical et le procès. Il ne vaut que dans le cas des verbes transitifs et certains intransitifs. [...] Ainsi *amat, ferit, ambulat, currit, iacet, uiuit* se signalent comme appartenant à la même voix, marquée par la désinence *-t* à la troisième personne du singulier. On conservera à cette voix, par commodité – catégorie formelle – le nom traditionnel d'« active », mais sans en tirer aucune conclusion sur l'« activité » du sujet. Il est évident, en effet, que l'attitude du sujet par rapport au procès (c'est-à-dire sa diathèse) est variable selon les verbes ; elle est tantôt celle d'un agent, tantôt celle d'un véhicule ou même d'un patient. La voix dite « active » est en fait une voix neutre quant à la diathèse.

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

➤ Voir *Actance* , *Actant, Agent, Rôle, Valence* .

ERGATIF [morphosyntaxe, syntaxe]

À partir du grec *ergon*, travail ». Cas de certaines langues flexionnelles, traditionnellement décrit comme le cas de l'agent des verbes transitifs. Ainsi, en basque : *Baïgorryk partida irabazi du*, « Baïgorry a gagné la partie » ; l'ergatif est marqué ici par le morphème *-k* (exemple emprunté à Jacques Allières, *Manuel pratique de basque*, Picard, 1979).

Le terme d'*ergatif* est également employé en syntaxe pour décrire une structure d'actance, par distinction avec l'accusatif. L'ergativité est une structure dans laquelle c'est le patient (second actant) des constructions bi-actancielles (transitivité) qui fournit (par le biais de l'absolutif, cas non marqué) l'actant unique de la construction intransitive, contrairement à la structure des langues accusatives qui réserve cette fonction à l'agent, c'est-à-dire au premier des deux actants de la construction transitive. L'ergativité réside donc dans le marquage du premier actant des constructions transitives. Cette structure se rencontre notamment en basque, en esquimau, en géorgien, en tibétain. Mais comme le précise Gilbert Lazard (*L'Actance*, 1994), l'ergativité, comme l'accusativité, décrivent des structures actancielles qui ne sauraient être limitées aux seules langues qui disposent de ces cas.

➤ Voir *Absolutif, Accusatif, Actance* , *Actant, Cas* , *Diathèse*.

OBJET [syntaxe]

Le terme d'*objet* sert à désigner, d'un point de vue strictement syntaxique, une fonction argumentale identifiée par distinction avec la fonction de sujet.

Dans les langues ergatives, l'objet est décrit comme l'actant le plus central en ce qu'il présente les mêmes caractéristiques formelles que le sujet des phrases à un actant. Le nominal occupant la zone objectale dans les langues ergatives est à l'absolutif (cas non marqué). Dans les langues accusatives, à l'inverse, l'objet est marqué, par un affixe d'accusatif dans les langues casuelles, ou par une place dans les autres cas : par exemple, en français, où la structure sujet-verbe-objet (SVO) est dominante, l'objet est fréquemment postposé au verbe ; d'autres ordres dominants peuvent se rencontrer dans d'autres langues accusatives non flexionnelles, SOV, VSO.

Comme le précise Gilbert Lazard (*L'Actance*, 1994), dans les langues qui pratiquent l'incorporation des actants au verbe, ou simplement la coalescence, c'est fréquemment l'objet

qui est sollicité, notamment au moyen d'un indice actanciel morphologiquement distinct du sujet.

➤ Voir *Accusatif, Actance* 📖, *Sujet, Transitivity*.

RÔLE [pragmatique, sémantique, syntaxe]

Le terme de *rôle* connaît deux applications principales très différentes. En pragmatique et en sémantique cognitive, la notion de rôle, distinguée de la notion de valeur, prend son sens dans le cadre de la théorie des espaces mentaux développée par Gilles Fauconnier. Dans ce cadre, on appelle *rôles* des éléments constitutifs des espaces que sont le temps, le lieu, la situation, etc. Le rôle prend sa valeur parmi les constituants des espaces qui ont la propriété indiquée par l'expression nominale qui décrit le rôle. Ainsi, dans l'énoncé *Le président américain ne se rendra pas à Rome vendredi comme prévu*, la description définie *Le président américain* exprime à la fois une fonction de rôle et une valeur de rôle. Cette valeur est susceptible de varier selon les paramètres spatio-temporels et situationnels. En 2003, on attribuait au rôle décrit dans cet énoncé par *le président américain* (déclencheur de la référence) la valeur « Georges W. Bush » (cible de la référence). La modification du paramètre temporel peut aboutir à l'attribution d'une autre valeur. Le lien entre le rôle et la valeur est décrit comme une fonction pragmatique. On entend par là que la connexion entre ces éléments est établie par la construction mentale d'un espace élaboré par l'énonciateur et le destinataire de l'énoncé.

En sémantique combinatoire, on appelle *rôles* la fonction sémantique assignée par le verbe à ses arguments. On parle alors de rôles *sémantiques*, ou de rôles *thématiques* (théta-rôles, noté T-rôles). La caractérisation sémantique des arguments a été intégrée par Noam Chomsky à la théorie générative (*Lectures on Government and Binding*, 1981), mais c'est à Jeffrey Gruber (*Studies in Lexical Relations*, 1965 ; *Lexical Structures in Syntax and Semantics*, 1976) que l'on doit les premiers travaux d'importance sur la question.

On recense en général les principaux rôles sémantiques suivants :

- l'agent, qui est à l'origine de l'action, autrement dit l'animé qui initie intentionnellement l'action : ex. *Caroline casse le carreau* ; *Caroline court joyeusement* ; *Caroline est mordue par un chien* ;
- le patient, qui subit l'action, autrement dit l'entité qui est affectée par l'action engagée par l'agent : ex. *Caroline achète un chapeau* ; *Caroline écrit une lettre* ;
- le thème, qui est, selon les verbes, une entité en mouvement, en changement, ou une entité localisée sans être affectée par cette localisation : ex. *Caroline jette la lettre dans la boîte* ; *Caroline habite Bayonne* ;
- la source, qui est l'entité à partir de laquelle un mouvement abstrait ou concret s'effectue : ex. *Caroline arrive de Bayonne* ; *Caroline sort du train* ; *Caroline reçoit un e-mail d'Arthur* ;
- le but, qui est l'entité vers laquelle l'action est dirigée (la destination), ou vers laquelle le mouvement abstrait ou concret s'effectue : ex. *Caroline va à la plage* ; *Caroline envoie un message à Claire* ; *Caroline adresse un avertissement à ses enfants* ;
- le lieu, qui est l'endroit abstrait ou concret où est localisée une entité : ex. *Caroline range ses crayons dans sa trousse* ; *Ce carton contient les dessins de Caroline* ;

- l'expérient (ou *expérienteur*, de l'anglais *experienter*), qui est l'animé constituant le siège d'un processus affectif, émotionnel, psychologique : ex. *Caroline appréhende l'examen* ; *Le chat a effrayé Caroline* ; *Caroline déteste les olives* ;
- l'instrument, qui est l'inanimé utilisé pour réaliser l'action, ou l'agent involontaire de l'action : *Caroline s'éclaire avec une bougie* ; *Caroline s'est blessée avec un verre* ; *La foudre a détruit la cabane* ;
- le bénéficiaire, qui est l'entité bénéficiant de l'action : ex. *Caroline offre à Jean une place sous son parapluie*.

L'assignation d'un rôle sémantique à un argument ne va pas sans poser de sérieuses difficultés, difficultés dont les travaux de Ray Jackendoff notamment (*Semantics and Cognition*, 1983) ont permis de prendre toute la mesure. Cette classification est d'ailleurs soumise à de nombreuses variations selon les cadres théoriques, et selon les langues que la description linguistique prend pour objet. Il apparaît toutefois que les rôles sémantiques sont déterminants pour la description syntaxique des verbes et pour l'interprétation phrastique. Comme le rappelle Claude Muller :

L'un des principaux problèmes de la linguistique est de déterminer les relations qui s'établissent entre les rôles et les fonctions syntaxiques.

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.

➤ Voir Actance , Actant, Agent, Argument, Espaces mentaux, Objet, Sujet, Valeur.

SUJET [syntaxe]

La notion de sujet pâtit, comme celle de prédicat, de son origine logique. La grammaire de Port-Royal au XVII^e siècle, tout comme la grammaire générative au XX^e siècle, ont fait du sujet un constituant nécessaire de la prédication, posant explicitement ou non la structure sujet/prédicat comme la nécessaire transposition grammaticale d'un universel du jugement. Partant d'un tel cadre, il ne saurait y avoir de phrase sans sujet, c'est donc une position syntaxique obligatoire. Mais la matérialité des langues fait apparaître des réalités plus complexes et plus hétérogènes.

D'un point de vue strictement syntaxique, la notion de sujet est traditionnellement définie comme celui des termes nominaux d'une phrase qui détermine l'accord du verbe. Comme l'observe justement Denis Creissels, cette approche n'a de sens que pour les langues où le verbe incorpore un indice pronominal et un seul :

Pour les langues qui n'ont pas cette propriété (c'est-à-dire pour les langues où le verbe ne comporte aucun indice pronominal, ou pour celles où le verbe peut inclure deux indices pronominaux ou plus), faut-il renoncer à utiliser le terme de sujet avec un contenu strictement syntaxique ? Ou bien peut considérer que la notion de sujet met en jeu un ensemble de propriétés dont le contrôle d'un indice pronominal n'est qu'une manifestation possible ? L'immense majorité des linguistes décrivant les langues les plus diverses optent majoritairement pour la deuxième solution.

D. Creissels, *Éléments de syntaxe générale*, PUF, 1995.

Si la notion de sujet peut être tenue pour universellement recevable, il apparaît impossible, du point de la syntaxe générale, de déterminer une propriété nécessaire et suffisante à son identification. Tout au plus peut-on considérer certaines propriétés comme descriptives d'une notion très générale de terme initial de relation prédicative.

➤ Voir Actance , Agent, Objet, Prédication, Rôle.

TRANSITIVITÉ [syntaxe, sémantique]

Dérivé de *transitif*, formé sur le latin *transitivus*, de *transire*, « passer ». La transitivité est une propriété syntaxique et sémantique qui peut être décrite comme la capacité d'un verbe à construire un complément d'objet, que celui-ci soit simplement admis par le verbe ou qu'il soit appelé, c'est-à-dire qu'il résulte d'une contrainte de sélection. Dans cette perspective, les verbes manifestant cette propriété sont dits *transitifs*, et *intransitifs* ceux qui ne la manifestent pas. Il importe effectivement de corrélater la transitivité à la construction d'une unité phrastique, et d'éviter d'en faire la base d'une classification lexicale des verbes, comme le fait la tradition grammaticale. C'est là un aspect important de la problématique de la transitivité :

Une fois précisée la notion d'objet, il n'y a aucun inconvénient, étant donné une unité phrastique, à la désigner comme étant de construction transitive si elle comporte effectivement un constituant nominal identifiable comme objet ou un indice d'objet, alors qu'en l'absence d'un constituant nominal objet ou d'un indice d'objet, une unité phrastique peut être désignée comme étant de construction intransitive.

Mais dans l'usage courant, « transitif/intransitif » n'est pas tellement utilisé pour caractériser la construction d'une unité phrastique, mais plutôt pour étiqueter les verbes en tant qu'unités lexicales. Or il y a là un problème sérieux, notamment en français. Dès lors qu'on confronte à des corpus (écrits aussi bien qu'oraux) le classement des verbes français tel qu'il figure dans les dictionnaires, on constate qu'il y a beaucoup moins de verbes obligatoirement transitifs qu'on ne le pense généralement, que beaucoup de verbes donnés comme intransitifs admettent des emplois transitifs, et que la variété des emplois transitifs des verbes dépasse de beaucoup ce qu'enregistrent les dictionnaires.

D. Creissels, *Éléments de syntaxe générale*, PUF, 1995.

Un autre aspect de la problématique réside dans le fait que la transitivité est le plus souvent définie à partir de l'observation des langues accusatives, et qu'elle limite donc son champ d'application à l'objet direct, ou à l'objet à l'accusatif, des verbes d'action et assimilés. Or, comme l'ont fait apparaître de nombreux linguistes, cette conception est par trop restrictive. La construction des verbes d'action dans les langues ergatives joue en effet un rôle similaire, et peut donc également entrer dans le champ d'application de la transitivité. Dès lors, plutôt que de figer la transitivité en la définissant comme une propriété accessible ou non à telle ou telle construction verbale, il peut sembler préférable de développer une conception scalaire de la transitivité, comme le propose Gilbert Lazard :

La nécessité de prendre en compte les différentes constructions qui coexistent au sein d'une même langue et les rapports entre elles que fait apparaître la comparaison des langues conduit à concevoir la transitivité non point comme une propriété qu'un verbe possède ou ne possède pas, mais comme une notion scalaire : une construction sera alors non pas transitive ou intransitive, mais plus ou moins transitive, et surtout plus ou moins transitive qu'une autre. On conçoit dès lors la possibilité d'établir une échelle de transitivité sur laquelle se distribueraient les différentes constructions.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

➤ Voir *Accusatif, Actance* 📖, *Ergatif, Sujet, Objet*.

VALENCE [syntaxe, sémantique]

Le terme de *valence* a été emprunté par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*) au vocabulaire de la chimie, où il sert à désigner le nombre de liaisons d'un atome avec d'autres atomes dans une combinaison.

Dans le domaine linguistique, il désigne le mode de construction des verbes, selon le nombre d'actants qu'ils sont susceptibles de régir. La valence décrit donc un aspect fondamental la structure actancielle du verbe.

De même qu'il y a [...] différentes espèces d'actants, le prime actant, le second actant et le tiers actant, la nature du verbe qui régit ces actants varie suivant qu'il régit un, deux ou trois actants. Car il est évident que la pensée d'un sujet parlant ne conçoit pas psychologiquement de la même façon un verbe susceptible de ne régir qu'un actant, un verbe susceptible de régir deux ou trois actants, et un verbe qui n'est susceptible d'en régir aucun.

[...] On peut ainsi comparer le verbe à une sorte d'atome crochu susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants, selon qu'il comporte un nombre plus ou moins élevé de crochets pour les maintenir dans sa dépendance. Le nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir, constitue ce que nous appellerons la valence du verbe.

L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Dans la mesure où les positions actanciennes d'un verbe ne sont pas toutes nécessairement saturées en discours, cette structure doit être tenue pour théorique. Elle témoigne d'une capacité d'accueil maximale qui peut être toutefois augmentée par certains faits d'auxiliarisation.

L. Tesnière, à qui sont empruntés les exemples, propose la typologie suivante. Il distingue tout d'abord les verbes avalents (sans actant), qui correspondent aux verbes impersonnels (ex. *Il pleut, Il neige*), et des verbes monovalents (à un actant), qui correspondent aux verbes intransitifs (ex. *Alfred tombe, Alfred dort*).

L'absence d'actant dans les verbes avalents s'explique facilement si l'on songe qu'il s'agit d'un drame qui se joue indépendamment de tout actant. *Il neige* exprime simplement un procès qui se déroule dans la nature sans que nous puissions concevoir un actant qui en soit à l'origine.

[...] Les verbes à un actant sont souvent des verbes d'état et c'est ce qui explique qu'ils sont souvent exprimés en français par le verbe être suivi d'un adjectif attribut : *l'arbre est vert*. Mais ce peuvent être aussi des verbes d'action, auquel cas la nuance, assez subtile, au moins en français, peut être exprimée par l'utilisation d'un marquant différent. À la différence de *l'arbre est vert*, qui exprime l'état de l'arbre dans toute sa passivité, *l'arbre verdoie* suggère la notion d'une force interne active qui est à l'origine de la végétation de l'arbre.

Ibid.

À l'intérieur de la catégorie transitive, plusieurs structures, appelées *diathèses* (ou *sous-voix*) sont à considérer, que Tesnière illustre principalement au moyen des verbes divalents (à deux actants) : la diathèse active (ex. *Alfred frappe Bernard*) ; la diathèse passive (ex. *Bernard est frappé par Alfred*) ; la diathèse réfléchie (ex. *Alfred se regarde dans un miroir*) ; la diathèse réciproque (ex. *Alfred et Bernard s'entretiennent*).

[...] la grammaire traditionnelle a distingué à juste titre dans la voix transitive quatre variétés, qui sont par conséquent des sortes de sous-voix que nous appellerons en adoptant le terme des grammairiens grecs (διάθεσις) des diathèses.

[...] En effet, dès qu'une action comporte deux actants, on est fondé à la concevoir différemment suivant le sens dans lequel elle s'exerce, ou, pour conserver l'image traditionnelle, suivant les sens dans lequel elle transite d'un actant à l'autre.

Ibid.

Les verbes trivalents (à trois actants) affichent un mode de transitivité complexe, combinable avec la diathèse passive; on rencontre ici, pour l'essentiel, des verbes « de dire » et « de don » (ex. *Alfred demande/donne un renseignement à Charles, Le renseignement est demandé/donné par Alfred à Charles*).

Bien que la grammaire traditionnelle ne les distingue pas des verbes à deux actants, avec lesquels elle les confond sous le titre global de verbes transitifs, les verbes à trois actants présentent un certain nombre de particularités, dues précisément à leur trivalence, et qui suffisent à leur donner droit à une étude spéciale. [...] Les verbes à trois actants sont en principe les verbes de dire et de don.

Ibid.

Enfin, ce système est complété par deux types de diathèses susceptibles de faire varier le nombre des actants. D'une part, la diathèse causative, qui permet d'augmenter d'une unité la structure actancielle d'un verbe au moyen de l'auxiliaire de valence *faire* (ex. avalent -> monovalent : *La condensation de la vapeur d'eau fait pleuvoir*; monovalent -> divalent : *Bernard fait tomber Alfred*; divalent -> trivalent : *Charles fait frapper Alfred par Bernard*; trivalent -> tétravalent (à quatre actants) : *Daniel fait donner le livre à Alfred par Charles*). D'autre part, la diathèse récessive, qui permet de diminuer d'une unité le nombre des actants. Selon Tesnière, la diathèse récessive s'observe notamment lorsque l'opération s'effectue avec un marquant réfléchi ou passif, emploi correspondant en français à ce que la grammaire traditionnelle appelle *les verbes pronominaux de sens passif*, dans lesquels le morphème *se* n'a aucune autonomie grammaticale (ex. *La porte s'ouvre, Cet objet se vend bien*).

➤ Voir Actant, Actance 📖, Rôle.

📖 ➤ Blumenthal P. & Koch P., 2002, « Valence : perspectives allemandes », *Syntaxe et sémantique*, n° 4.
➤ Dixon R. M. W. & Aikhenvald A. Y., 2000, *Changing Valency. Case Studies in Transitivity*, Cambridge University Press. ➤ François J., 1989, *Changement, causation, action. Trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*, Droz. ➤ Lazard G., 1994, *L'Actance*, PUF. ➤ Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.